

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU VAL D'ADOUR
COMMISSION MEDICO-SOCIALE/GERONTOLOGIE

**Lundi 29 mai 2006, 14h30, dans les bureaux de la Semadour,
Maubourguet**

Personnes présentes :

BRI OLET Sandra	Coordinatrice CLIC Sud 32 à Mirande
COUPETE Marie-Thérèse	Habitante de Saint Jean Poudge (64)
IMMERY Josette	Directrice EHPAD de Castelnau-Rivière-Basse
LABROUCHE Jacques	Membre du Conseil de Développement du PVA
LARROUCAU Miriam	Présidente du Conseil de Développement du PVA
LEDOUX Patricia	ADAPEI du Gers à Ladevèze-Ville
MENGELLE Magali	Coordinatrice CLIC VMG GERONTOLOGIE à Vic en Bigorre
RI CAU Aimé	Président ADMR de Maubourguet

Personnes excusées :

BERTRAND Claudie	Présidente ADOM à Plaisance
CERISERE André	Club des Aînés « Lou Cantadous déu Vic-Bilh », St. Jean Poudge
DUVAL Jean	Maire de Nouilhan
GARROS Benoît	Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers à Auch
MOÏSE Corinne	Coordinatrice CLIC de Nogaro
PERISSE Danielle	Directrice EHPAD de Riscle
PEYRONNEAU Alain	Directeur du Centre Hospitalier à Vic en Bigorre
PELANNE Charles	Conseiller Général du Canton de Garlin 64
PRAT-PEDEBOSCO Nadine	Coordinatrice SSI AD Maubourguet - Castelnau Rivière Basse
ROULLIER-GALL François	Directeur EHPAD de Marciac
SALABARAAS Brigitte	Coordinatrice CLIC Béarn Adour
SILMOT Jean-Jacques	Directeur EHPAD de Maubourguet

Ordre du jour :

- ✧ Projet de maison d'accueil de personnes âgées et handicapées « au village »
- ✧ Point sur l'avancement de l'enquête sur l'accessibilité

Lors de l'accueil, Miriam LARROUCAU, référent de la commission, remercie les participants. Outre les membres de la commission, ont été invités : les Conseils Généraux du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ainsi que le Président et la Directrice de la MARPA de

Lembeye.

Après présentation des missions de la commission, un tour de table permet de faire connaissance des membres présents. Ensuite, M. Larroucau explique son souhait de réunir la commission autour du projet de maison d'accueil.

✧ Projet de maison d'accueil de personnes âgées et handicapées « au village »

Madame Coupeté, habitante de Saint Jean Poudge (canton de Garlin, 64), propose depuis 15 ans à sa municipalité d'investir dans la création d'une maison d'accueil pour personnes âgées. Elle permettrait aux villageois de rester dans leur environnement tout en profitant d'un entourage et d'une sécurité.

Elle a proposé cette idée à Miriam Larroucau qui a légèrement transformé le contenu du projet initial en vue de le présenter à nouveau au conseil municipal. Il se positionnera pour mener une étude de faisabilité lors de sa séance du 16 juin prochain. M. Larroucau propose la construction d'une maison HQE (Haute Qualité Environnementale) pour garantir un cadre sain. Cette maison serait louée à une famille agréée pour accueillir les personnes âgées ou handicapées du village et des alentours. Il s'agit donc d'une habitation à taille familiale.

Miriam Larroucau demande à la commission de lui apporter les éléments techniques utiles à la structuration de cette idée et à la formulation du projet.

Madame Immery ouvre le débat en demandant quel sera le rôle de la commune dans la gestion de la maison d'accueil. Lorsqu'on parle d'accueil familial, il s'agit d'une famille qui a fait une démarche individuelle pour être agréée par le Conseil Général (convention).

Miriam Larroucau précise que la commune est favorable pour investir dans la construction mais qu'elle ne souhaite pas assurer la gestion du fonctionnement qui reposera sur la famille d'accueil. La crainte des conseillers est que cette famille ne reste pas en place sur une longue durée : il faudra alors trouver une solution pour la prise en charge des personnes accueillies.

Madame Coupeté ajoute que son idée initiale tendait plutôt vers une prise en charge des personnes par un roulement d'intervenants salariés et non pas vers une famille d'accueil. Elle fait part de son expérience professionnelle dans la garde de personnes âgées.

Monsieur Ricau propose de structurer l'étude sur trois points : quel est le public à accueillir ? quelle structure d'accueil ? quel financement ?

Miriam Larroucau précise que les personnes accueillies devront être autonomes et ne pas être dans un état de dépendance qui nécessiterait un accueil en structure médicalisée.

Madame Immery intervient avec des précisions sur les politiques nationale et départementale qui favorisent surtout le maintien à domicile. Elle parle des Foyers-logement, structures comparables au projet de Saint Jean Poudge, mais qui sont appelées à disparaître. Elle attire l'attention sur deux points:

- D'une part, elle se demande s'il est souhaitable de « sortir » les personnes âgées de chez

elles pour les accueillir dans un lieu où elles ne pourront pas rester lorsque leur état de santé se détériora ? Cela leur fait vivre deux ruptures qui peuvent être néfastes voire fatales (deuils répétés, état de glissements).

- De plus, les maisons de retraite étaient autrefois des lieux de vie choisis par les retraités encore valides. De nos jours, ce n'est plus un choix de vie : les personnes entrent en établissement lorsqu'une dépendance sévère s'installe et que le maintien à domicile n'est plus possible.

D'après Miriam Larroucau, la maison d'accueil, souhaitée pour St. Jean Poudge et gérée par une famille d'accueil, pourra permettre un accompagnement des personnes jusqu'à la fin de vie : une deuxième rupture ne sera donc pas forcément nécessaire.

Madame Immary propose plutôt un projet d'accueil temporaire car il semble que la demande est plus importante : les places prévues en maisons de retraite ne suffisent pas.

M. Ricau ajoute qu'une intervention de salariés pour assurer une garde 24h/24 est possible et l'ADMR a organisé de tels services. Mais cela est très coûteux.

Sandra Briolet intervient sur un projet mené dans la commune de Montestruc dans le Gers. La commune a mis en place une maison d'accueil gérée par une famille agréée. L'agrément est très compliqué à obtenir d'où une professionnalisation de la famille d'accueil. Lorsque la famille part en vacances, il n'est pas admis de faire intervenir un service salarié pour assurer la garde. Les personnes gardées doivent être accueillies dans une maison de retraite ou dans une autre famille d'accueil.

Madame Briolet présente aussi l'initiative de la ville de Mirande qui a créé un « quartier » : 10 maisons individuelles plein pied, regroupées autour d'un jardin et d'une salle de vie et sécurisées par une télé-alarme. Ces maisons accueillent des personnes âgées et handicapées mais aussi des familles, pour éviter un effet « ghetto » et favoriser les liens intergénérationnels.

Jacques Labrousse rapporte une expérience du même style à Castelnaud-Auzun dans le Gers où des maisons individuelles sont groupées autour d'une maison de services (épicerie, journaux, pain etc.). Les loyers sont modérés.

En conclusion des échanges, Miriam Larroucau remercie les participants pour leurs apports qui permettront de mieux structurer le projet en s'inspirant notamment des initiatives conduites par ailleurs, qu'elle souhaite visiter. M. Larroucau félicite la commission d'avoir pleinement rempli son rôle de lieu d'échanges et de savoir. Si la commune de Saint Jean Poudge décide de mener l'étude sur ce projet, la commission sera une nouvelle fois réunie pour donner son avis.

❖ Point sur l'avancement de l'enquête sur l'accessibilité

L'enquête sur l'accessibilité des lieux recevant du public pour personnes à mobilité réduite a été adressée à environ 215 destinataires : les maires et les présidents des communautés de communes du Pays. A ce jour nous comptons 85 retours, ce qui correspond à 34%. Pour une statistique valable, 15 % de réponses suffisent déjà.

Miriam Larroucau propose de réunir la sous-commission pour organiser une relance et décider de la façon d'établir l'état des lieux de l'accessibilité. La date de cette réunion reste à fixer.

M. Larroucau remercie les participants de cette réunion et lève la séance de travail